

Procès-verbal de la séance du jeudi 24 juin 2021

Avant de commencer la séance, l'Assemblée observe une minute de silence en hommage à M. Daniel Piller qui a œuvré en tant que membre du Conseil général durant plusieurs années et qui s'est investi de bon cœur auprès de sa commune. Nos pensées se tournent vers les membres de sa famille, vers ses filles, à qui nous tenons à exprimer toutes nos condoléances.

La séance est ouverte à 19 h 35 par Mme Pilar Seoane, Présidente du Conseil général.

Elle souhaite la bienvenue et remercie les membres de leur présence. Elle précise que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

Elle prie les membres qui veulent s'exprimer de bien vouloir ôter leur masque et de s'avancer dans le couloir car il a été constaté que malheureusement avec les masques et vu la grandeur de la salle, tout n'était pas forcément audible sur l'enregistrement surtout avec les personnes qui se trouvaient aux extrémités de la salle. Il en va de même pour la Municipalité car la dernière fois, les paroles de M. Gilles Bichsel n'ont pas été entendues.

Elle souhaite une bonne et dernière assemblée à la législature actuelle.

Elle signale la présence de M. Ali-Georges Maire du journal « l'Omnibus » et excuse M. Alain Pingoud (Journal de Cossonay).

Comme d'habitude, la réunion de ce soir a lieu dans la salle supérieure de la Biolle afin d'appliquer les mesures sanitaires liées au Covid-19. Elle espère que les prochaines séances pourront avoir lieu dans la salle inférieure plus conviviale.

La Présidente remercie MM. Luis et Patrick pour l'installation des chaises et des tables.

Pour aller plus vite à la fin de cette séance, elle demande aux membres qui le peuvent de bien vouloir aider à descendre les chaises.

Puis elle lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 31 mars 2021
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis municipal 06.2021/1 : Comptes 2020
5. Activités des commissions intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Frédérique Schneider, Evelyne Antonin et Edith Gachet de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

Elle apporte quelques précisions en relation avec le Covid-19 :

- Le port du masque est obligatoire.
- La lecture des rapports se fera devant le Conseil, près des tables.

- Les personnes qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions demandent la parole et attendent qu'elle leur soit accordée.

Concernant la fin du Conseil et la continuité de la soirée, nous avons le plaisir de retrouver notre auberge ouverte ! La nouvelle législature nous y attendra pour offrir un apéritif auquel se joint notre commune pour compléter celui-ci par une agape. Toutes les personnes inscrites seront bienvenues.

1. Assermentations

- Aucune demande d'assermentation n'a été déposée.
- Démission de M. Jean-Paul Recordon.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 31 mars 2021

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte 59 membres

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	<i>44 membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	<i>10 membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	<i>5 membres</i>
	- <i>Quorum :</i>	<i>20</i>
	- <i>Majorité simple :</i>	<i>22</i>
	- <i>Bulletin secret :</i>	<i>9</i>

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 31 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente du Conseil

La Présidente n'a pas d'informations à donner.

Elle rappelle que des votations fédérales auront lieu le 26 septembre 2021 et le 28 novembre 2021.

Quant aux dates des prochains conseils, ce sera le 14 octobre 2021 et le 9 décembre 2021.

Elle remercie les personnes qui ont voté lors des dernières votations fédérales : le taux de participation s'est élevé à 64% .

4. Préavis municipal 06.2021/1 : Comptes 2020

La conclusion du préavis est la suivante :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2020 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

• **d'approuver le rapport de gestion,**

• **d'approuver les comptes 2020 bouclant comme suit :**

Total des charges :	CHF	3'147'939.91
Total des revenus :	CHF	3'271'816.73
Excédent des revenus reporté au capital :	CHF	123'876.82
Total du bilan :	CHF	5'913'901.54

• **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2020.**

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Olivier Buc, rapporteur de la Commission de gestion.

Préambule :

La Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé.

C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

Rapport :

La Commission de gestion composée de MM. Gilles Pittet, Olivier Buc et Alain Chanson s'est réunie à quatre reprises à savoir les 17 et 25 mai et les 2 et 7 juin 2021.

Elle s'est entretenue avec la Municipalité et a obtenu les réponses aux questions soumises à celle-ci.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Favre Révision SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, liste des engagements hors bilan et rappel des ententes intercommunales.

Ce contrôle est effectué selon la norme d'audit suisse 910 (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement et par sondage sur :

- Les devis, décomptes, factures, opérations y relatives.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonction concordent avec la comptabilité,
- La comptabilité est tenue avec précision,
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées,
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2020 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La Commission a contrôlé diverses factures de fonctionnement des postes suivants :

- Administration générale
- Finances
- Domaines et bâtiments
- Travaux
- Police
- Sécurité sociale
- Services industriels

Etat du patrimoine : Pas de constatations particulières.

Commentaires :

L'exercice 2020 se conclut par un excédent de CHF 123'876.82 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 593'202.41 en augmentation de CHF 509'000.-- environ par rapport à 2019.

La forte augmentation de cette marge provient essentiellement de la diminution des charges de la sécurité sociale et de la protection civile ainsi que la variation de la péréquation de la facture sociale.

La Commission relève la relative bonne santé financière de la commune de Pompaples.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal,
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2020,
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2020.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a un complément d'informations.

M. Alain Bonzon, syndic, indique que le préavis est suffisamment détaillé. Juste un élément par rapport à cette marge d'autofinancement importante : pour devenir actionnaire à CADCIME, la commune a vendu des actions « Romande Energie ». Cette vente provoque une dissolution de réserve latente, soit un bénéfice du même montant. Ainsi la réserve latente est de CHF 328'145.-- sur ces cinq cents et

quelques milles francs, d'où un résultat extraordinaire. Les actions « Romandie Energie » sont toujours inventoriées à leur valeur nominale (CHF 25'000.--).

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- M. Stéphane Schneider demande une précision concernant les fonds spéciaux pour l'énergie renouvelable : CHF 400'000.-- ont été versés par ces comptes. Cela explique-t-il la différence de charges entre ce qui a été budgétisé et les charges réelles ?

Rép. de M. le Syndic : « Ce ne sont pas CHF 400'000.-- qui ont été versés. C'est sur les réserves en général mais pas sur Energie renouvelable ».

M. Stéphane Schneider répond : « CHF 350'000.-- + CHF 50'000.-- = CHF 400'000.-- .

M. le Syndic indique que ce n'est pas sur Energie renouvelable mais sur les comptes spéciaux (effectivement, la réponse est « oui »).

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 06.2021/1 concernant les comptes 2020 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

5. Activités des commissions intercommunales

AIPCV :

(délégué : M. Gianni Salone - suppléant : M. Dominique Bataillard)

Aucune des deux personnes ci-dessus n'a pu assister à la dernière assemblée.

M. Caroline Favey, municipale, donne quelques indications :

« Le Conseil intercommunal de l'AIPCV s'est réuni le 9 juin 2021 à la grande salle d'Eclépens. Lors de cette séance, trois préavis ont été présentés et adoptés :

- Préavis 1/2021 : relatif aux comptes 2020. L'adoption de ce préavis valide la participation financière des communes à 100%. Pour Pompaples : CHF 68.13 /habitant (CHF 57'704.20.--).
- Préavis 2/2021 : relatif à une demande de crédit complémentaire au budget 2021. Ce crédit complémentaire permet entre autres d'augmenter le taux d'activité de la secrétaire.
- Préavis 3/2021 : relatif à l'adoption du règlement du Conseil intercommunal de l'AIPCV.

Lors de cette séance, il a également été porté à notre connaissance que le Codir s'active à poursuivre la mise en conformité du camping qui n'a, pour cette saison, obtenu qu'une autorisation d'exploitation provisoire de la part de la commune de La Sarraz. Pour continuer dans ce sens, un préavis pour l'obtention d'un crédit d'investissement va probablement être présenté au Conseil intercommunal cet automne. Ce préavis concernerait notamment des travaux impératifs de sécurisation de certains emplacements.

A noter également un changement dans le personnel : Mme Rebecca Gabriel, boursière de l'AIPCV, a souhaité quitter son poste. Elle a été remplacée par Mme Françoise Marendaz ».

AS17 :

(délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann - suppléante : Mme Raphaële Lasserre)

Mme Dominique Leemann indique que le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni le 25 mai dernier à La Sarraz.

Plusieurs informations ont été données ce soir-là :

- Les caméras ont été installées au collège : elles fonctionnent hors temps scolaire. Le préavis concernant les autres caméras ayant été accepté, le solde des caméras sera installé après l'été.
- Deux préavis ont été soumis et acceptés : l'un concerne les comptes 2020 et l'autre pour une demande de crédit d'investissement afin de compléter l'équipement wifi sur les sites de La Sarraz et de Pompaples.

M. Angéloz, Directeur des Ecoles, a annoncé qu'un éducateur en milieu scolaire est entré en fonction. Son rôle est entre autres d'intervenir au sein des familles pour l'accompagnement et l'intégration dans la société.

Par ailleurs, le 22 juin dernier s'est déroulée la séance d'installation des autorités de l'Association intercommunale pour la législature 2021-2026. Lors de cette séance, M. Morier-Genoud, actuel président du Codir, a été réélu à cette même fonction. M. Ray (Chevilly) ayant souhaité quitter le Codir, il a été remplacé par M. Laurent Michel. Mme Ruiters, actuelle présidente du Conseil scolaire intercommunal a aussi été réélue.

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

« Depuis le dernier rapport du 31 mars 2021, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) s'est réunie à deux reprises : le mardi 15 juin 2021 et le mardi 22 juin 2021 dans la grande salle d'Eclépens, et ceci afin d'assurer les distances sanitaires entre les participants pour cause d'épidémie de COVID-19.

Lors de la séance du 15 juin 2021, le conseil intercommunal a :

- Accepté le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020.
- Le président et le CODIR n'ont pas eu de communications à transmettre.
- Accepté les comptes et le rapport de gestion pour l'année 2020 avec :
 - des revenus de CHF 977'302.29,
 - des charges de CHF 597'039.35
 - et un excédent de recettes de CHF 380'262.94.

Le CODIR a décidé de procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 400'464.07 et, pour ce faire, a dû effectuer un prélèvement de CHF 20'201.13 au fonds de réserve. Ce "Fonds de réserve" se montait au 31.12.2020 à CHF 696'846.25.

L'installation des autorités de l'AIEM par Monsieur le Préfet a eu lieu le mardi 22 juin également à la grande salle d'Eclépens. Je n'ai malheureusement pas pu participer à cette séance, étant retenu par mon travail en Suisse allemande.

En cas de questions au sujet de l'eau potable, il existe toujours la possibilité de consulter le panneau d'affichage de la commune où sont affichées les décisions du conseil intercommunal de l'AIEM, ou de consulter le site internet de l'AIEM : www.eauxdumormont.ch ».

Mme Pilar Seoane demande à la Municipalité si elle désire apporter un complément.

- M. Joël Fontolliet, municipal, indique qu'il n'a pas assisté à la séance d'installation.

M. Dominique Bataillard est le nouveau délégué de la Municipalité et M. Benjamin Wicky est l'un des délégués du Conseil général : ils ont assisté à cette séance.

- M. Dominique Bataillard indique que le président est toujours M. Franco Cetrangolo (Eclépens), le vice-président est M. Alain Viret, les autres membres sont : Mme Guéye-Girardet Anne (La Sarraz), Fabien Gervais (Orny) et Dominique Bataillard (Pompaples).

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey signale qu'une réunion s'est tenue le 5 mai 2021 dans la salle de la municipalité de La Sarraz.

Après quelques explications et discussions avec le boursier du SIEE, les comptes 2020 ont été approuvés.

Une remarque intéressante : l'installation de déshydratation des boues sera totalement amortie dans deux ans.

Un complément : la STEP se compose de deux entités, l'une s'occupe du traitement des eaux usées des trois communes et l'autre fait partie du SIEE qui s'occupe de la déshydratation des boues des trois communes plus les communes partenaires qui sont Orny, Chevilly, Eclépens, Dizy, Moiry et La Praz.

Tout est bien séparé dans les comptes.

Le 26 mai 2021, une visite de la STEP a été organisée pour permettre aux futurs délégués municipaux de bien comprendre le fonctionnement de la STEP.

6. Communications de la Municipalité

- **M. Gilles Bichsel**, municipal, remercie le Conseil général pour la confiance témoignée. Il a eu du plaisir pendant cinq ans à remplir cette fonction. Comme prévu, il a réussi à arriver au bout du PACom : il est déposé à l'Etat pour consultations. Le retour se fera normalement dans les deux mois qui viennent. Concernant le règlement Energie, il a abouti : il est au Conseil d'Etat pour signatures. Il a aussi été accepté et validé. Il doit encore être signé par Mme la Conseillère d'Etat. Il estime avoir bien rempli ses fonctions avec le maximum qu'il pouvait donner pour la commune. Il ne regrette pas ces cinq ans et a eu beaucoup de plaisir à servir les intérêts de la commune.

Les membres du Conseil général le remercient en l'applaudissant.

- **M. Olivier Waber**, municipal, donne quelques explications concernant les travaux du chemin du Champ Courbe :
 - Pose d'un collecteur côté Jura et extension d'une trentaine de mètres supplémentaires : le surcoût du collecteur-dépotoir est de CHF 10'300.-- .
 - Prolongation de la conduite de la Romande Energie pour un coût de CHF 5'080.-- .

Les travaux vont se terminer d'ici une semaine environ. Il ne restera plus que les enrobés à réaliser.

Il tient également à remercier le Conseil général pour la confiance témoignée. Il a eu du plaisir à travailler durant ces cinq années. Il souhaite plein succès à MM. Dominique Bataillard et Vincent Studer.

Les membres du Conseil général le remercient en l'applaudissant.

- **M. Alain Bonzon**, syndic, donne quelques informations :

- Le prochain Conseil général aura bien lieu le 14 octobre 2021.
- Un tout-ménage a été envoyé. Au point « Manifestations officielles », on lit : « En raison des exigences sanitaires liées au Covid-19, la municipalité a décidé de reporter les manifestations telles que l'inauguration du refuge, la fête du 1^{er} août, la course du village, la cérémonie de début de législature, l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie des nouveaux jeunes de dix-huit ans, au printemps 2022. Une journée particulière y sera consacrée.
- La construction du nouveau refuge touche à sa fin. Afin de le présenter à la population, des portes ouvertes auront lieu le 1^{er} août 2021 de 9 h à 12 h. La Municipalité, avec l'aide de la Jeunesse, a l'intention de faire de ces « portes ouvertes » quelque chose de plus cossu : un café suivi d'un apéro par exemple. Pour l'instant, on ne peut pas décider. Il faut attendre de recevoir des directives. La population sera renseignée au sujet de ces « portes ouvertes » qui ne sont pas une inauguration.
- Le « bon Covid-19 » : 834 bons de CHF 25.-- ont été délivrés. A ce jour, 226 bons ont été présentés à l'encaissement par les commerçants. Ils sont valables jusqu'au 31 décembre 2021.
- Chauffage à distance : les branchements privés se réalisent. La finition de la route devrait avoir lieu en 2022 par le goudronnage. En 2020-2021, seize nouveaux raccordements ont été signés, soit 63 ménages. Cela représente le 20% des ménages communaux. Six raccordements sont en attente de confirmation et six prises en attente en prévision d'éventuelles demandes, ce qui donnerait le 25% des ménages chauffés à distance.
- Des articles dans la presse écrite, dont le Journal de Cossonay, indiquent : « St-Loup prépare sa mue »..., avec deux pages au centre du journal : « St-Loup réfléchit à son avenir ». Ce n'est plus un secret : les EHNV quitteront St-Loup à fin 2025. L'institution des Diaconesses de St-Loup planchent sur quelque chose d'extraordinaire, de prometteur. On changera la manière de se soigner, ou d'autres personnes seront soignées de manière différente.

Puis, il continue en présentant le bilan des cinq années de la législature 2016-2021 à J - 6 de son échéance :

« Chaque législature apporte son lot de réalisations et de satisfactions, rarement de déceptions. Cette dernière fut particulière de par les contraintes supplémentaires apportées par la pandémie de la COVID-19. Nous ne nous y attarderons pas, le seul souhait étant que la régularisation en cours subsiste et permette à chacune et chacun de vivre à nouveau normalement tout en préservant certaines attitudes mieux adaptées, voire plus respectueuses.

Durant ces cinq dernières années, des réalisations et des travaux en nombre ont été résolus par le collège municipal avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs communaux. La quasi-totalité est finalisée. En voici un extrait des plus marquants :

- La révision du plan général d'affectation, nouvellement intitulé PACOM et du règlement communal de la police des constructions. A ce jour nous restons dans l'attente de l'examen que vont en faire les services de l'Etat.
- L'adoption du concept de l'éclairage public débouchant sur la modernisation de celui-ci.
- La mise en exploitation et l'ouverture publique du géo-portail CartoJuraLéman (relevé des conduites et canalisations).

- La mise en activité de la gestion électronique des documents de notre administration (GED).
- Le déplacement de l'arrêt des bus permettant la réunion des transports publics et d'une bonne partie des transports scolaires.
- L'assainissement et l'entretien important (1^{ère} étape) prodigués à l'immeuble locatif En Montanney 3.
- La participation à l'élaboration et la réalisation de la deuxième étape du chauffage à distance communal par CADCIME SA dont Pompaples est devenue actionnaire à hauteur de 7,5 %.
- Le changement du système de chauffage en un chauffage plus respectueux de l'environnement des immeubles du Collège, de En Montanney 3 et du Milieu du Monde 25.
- La démolition et la reconstruction du refuge forestier.
- La participation au projet d'étude concernant l'Épuration Haute Venoge-Veyron (EHVV).
- L'étude de l'avenir énergétique communal par la réalisation d'un bilan énergétique territorial et d'un concept énergétique.
- La finalisation favorable de la transition entre les groupements scolaires ASISEVV et ASI7 et la construction du nouveau collège régional.
- La création d'un fonds et l'élaboration d'un règlement permettant de favoriser l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- La récupération des eaux de surface à l'entrée du chemin du Champ Courbe.
- La révision du recensement architectural datant de plus de 30 ans.
- Et, tout récemment, l'acceptation du dossier de mise à l'enquête de l'ESSC, l'Ecole de soins et santé communautaire, dans l'attente de la détermination de l'Etat.

Pour toutes ces réalisations, je dis merci à mes collègues municipaux, sans oublier ceux s'étant retirés en cours de législature, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux. Toutes et tous ont largement favorisé ces travaux.

Merci également au Bureau du Conseil général, aux diverses Commissions et à tous les membres dudit Conseil qui, par leur suivi souvent unanime, ont permis à Pompaples de progresser favorablement. Merci de votre confiance ».

M. le Syndic poursuit :

« J'ai maintenant à cœur de remercier tout particulièrement deux personnes. Ce sont Gilles Bichsel et Olivier Waber. Ils n'ont pas chômé, encore moins ces derniers mois.

Cher Gilles, cher Olivier, chers futurs ex-collègues Municipaux,

C'est au 1^{er} juillet 2016 que vous avez tous deux pris possession de votre fonction au sein de la Municipalité de Pompaples.

Vous avez immédiatement prouvé votre intérêt en prenant à cœur vos nouvelles charges pour le bien de l'évolution de votre village. Les seules décisions communales n'étant plus de mise, vous avez su assumer votre fonction tant au niveau communal que régional.

Combien de séances municipales et extra-communales, de sollicitations de citoyens, de bureaux d'Etat, de recherche de la plus adaptée et de la plus judicieuse des solutions. Vous avez pu apprécier les avis de citoyens dont le soutien est souvent favorable, parfois un peu moins.

Vous avez compris que l'essentiel est de participer activement à une décision collégiale, au plus près de votre conscience, en utilisant les meilleures de vos aptitudes personnelles tout en vous appuyant parfois sur des avis plus avisés et professionnels.

Je vous dis merci pour le rôle que vous avez joué à Pompaples, pour les personnes que vous êtes et pour ce que vous avez réalisé. Au nom de vos collègues, du personnel communal et des citoyens de ce village c'est avec plaisir que je vous remets ce présent en guise de reconnaissance pour votre travail assidu assumé avec volonté et abnégation.

Les habitants de Pompaples, présents ce soir, ou non, peuvent vous exprimer leur sincère gratitude ainsi que leurs félicitations.

Nous vous souhaitons une bonne retraite municipale ! Mais qui sait ?

Les membres du Conseil général les remercient en les applaudissant.

Je sais par contre que le temps important libéré par votre retrait conviendra certainement à vos charges professionnelles et passions privées.

Chers Olivier et Gilles, bonne suite à vous et merci encore ! »

Puis M. le Syndic termine en rappelant que l'apéro de ce soir est offert par la nouvelle municipalité. Merci aux deux nouveaux municipaux. Par contre, le repas est offert par la commune.

7. Divers et propositions individuelles

La parole est donnée à M. Kevin Chassay, représentant de la Jeunesse.

« L'an passé, la Jeunesse n'a pas pu faire le Nouvel-An. Cette année, elle a eu une nouvelle idée : faire le « Nouvel-été ». Le principe est le même, mais en été. Du 15 au 17 juillet, nous allons passer dans le village avec les tambours et c'est avec plaisir qu'elle s'arrêtera chez vous pour l'apéro, une petite musique, et plus si affinités. Si vous voulez nous inviter, on peut tout agender ».

Applaudissements de l'assemblée.

La Présidente du Conseil remercie la Jeunesse qui essaie par tous les moyens de faire vivre un peu de façon festive notre village actuellement bien tranquille vu les mesures liées au Covid-19. Et merci à cette Jeunesse qui est présente ce soir et qui représente les autres membres de la Jeunesse.

La Présidente remercie les membres du Conseil pour leur participation. Elle souhaite à toutes et à tous un bel été.

Elle clôt la séance à 20h 25.

La Présidente :

Pilar Seoane

Le Secrétaire :

Charly Clerc